

se de Notre-Dame-en-Grève, ville d'Amboise, évêché de Tours, en 1629, du mariage de Jacques Rouer de Villeray, valet de chambre de la Reine, et de Marie Perthuis.

Louis Rouer, qui arriva en Canada vers 1650, à l'âge de vingt-un ou vingt-deux ans, y vint très pauvre, dit M. Margry. Mais il s'était sans doute résolu à cet exil pour conquérir au loin ce que le sort lui avait refusé dans sa patrie et peut-être donné à des aînés. Ainsi faisaient les cadets de Normandie prenant pour devise ces mots : "Cherche qui n'a."

L'avocat Peronne Du Mesnil, qu'on ne peut guère croire car ses avancés sont des attaques furieuses et non prouvées contre les principaux habitants de la colonie, dit dans un de ses *Mémoires* au ministre Colbert, que M. de Villeray était arrivé dans la Nouvelle-France en 1651 comme valet du gouverneur de Lauzon qui "le prit en prison de la Rochelle où il estait detenu faute de payement de la somme de 71 l. comme appert par le papier de la geolle du 10 juillet 1651". (3)

Le gouverneur de Frontenac, dans une de ses lettres, dit que M. de Villeray s'engagea comme soldat dans la garnison de Québec, en arrivant ici. M. J.-Edmond Roy semble croire que M. de Villeray agit plutôt comme secrétaire du gouverneur de Lauzon. Il a pu être en même temps soldat et secrétaire du gouverneur.

A part l'affirmation de M. de Frontenac, nous n'avons pas de preuve que M. de Villeray a été soldat dans la garnison de Québec. Mais il est certain qu'il fut secrétaire du gouverneur de Lauzon. Une concession de terrain à Québec en date du 15 mai 1656, accordée par le gouverneur de Lauzon à Charles Sevestre, lieutenant particulier civil et criminel en la juridiction de Québec, est signée "Lauzon" et plus bas "par Monseigneur, Rouer" (4). Ce Rouer ne peut être autre que notre M. Rouer de Villeray.

(3) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXI, p. 197.

(4) Pièces judiciaires, notariales, etc., etc., conservées aux Archives Judiciaires de Québec, première liasse, no. 33.